

ARRETE 2026/109
Allée des Bleuets et
passage des Bleuets barrés

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants ;
- Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrête interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande de travaux déposée par l'entreprise TELELEC, Mme Pauline BLAIN pour le raccordement électrique des ombrières situées rue des Roses ;
- Considérant que pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers circulant allée des Bleuets et impasse des Bleuets, il est nécessaire de règlementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 : L'allée des Bleuets sera barrée, sauf riverains, pompiers et camions du SYVALORM, de l'intersection avec l'allée des Glycines jusqu'à l'intersection avec la rue des Roses. (Tracé rouge)

Article 2 : Le passage des Bleuets sera barré, sauf riverains, pompiers et camions du SYVALORM (Tracé rouge).

Article 3 : Ces deux rues seront barrées à partir du 21 septembre 2026 pour une durée de 30 jours calendaires.

Article 4 : Des déviations seront mises en place (Flèches blanches) :

- Les véhicules arrivant de la rue des Violettes seront déviés par la route de Connerré, puis la rue de la Montrolière ;
- Les véhicules arrivant de la rue de la Montrolière seront déviés par la route de Connerré puis la rue des Violettes.

Article 5 : Le ramassage des ordures ménagères sera maintenu en porte à porte.

Article 6 : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 7 : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par l'entreprise chargée des travaux



Le présent arrêté sera transmis au Syvalorm, au CI de Montfort-le-Gesnois, à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars la Brière et à l'entreprise TELELEC.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 mars 2025

Le Maire,

Anthony TRIFAUT

